

Rés.1 Informer les ménages du territoire au regard des dispositifs d'accompagnement et financiers dédiés à la rénovation énergétique des logements

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Résidentiel - Branche Energie -



Descriptif de l'action

Il s'agit de mobiliser et d'informer les habitants et les professionnels du territoire intercommunal de manière large sur la précarité énergétique. La communication aura pour objectif de faire connaître le service local d'information de l'habitat et les différents dispositifs liés. Elle pourra se déployer lors d'évènements ou à travers des supports de communication tels que : l'organisation d'atelier de sensibilisation à une rénovation performante, présentation du parcours d'aides, participation aux temps fort du territoire...

En matière d'animation et de conseil auprès de la population, Cholet Agglomération a mis en place un "Espace Conseil Habitat" en 2021, dans les locaux de l'hôtel de Ville et d'Agglomération. Cet espace accueille les permanences liées à l'habitat tournées vers l'accompagnement, le conseil juridique et le conseil à la rénovation de l'existant notamment sur le plan énergétique au travers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Cœur de Ville, l'OPAH-RU Multisites et du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Des permanences sont également tenues dans certaines communes.

Coût de communication d'environ 12 000 euros pour le SPRH et 5000 euros pour le POA (volet habitat du PLUi-H) sur les dispositifs.

Cible(s)

Particuliers, professionnels

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Réhabiliter prioritairement le parc ancien énergivore

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H (Action 5 du POA), OPAH-RU Cœur de Ville, OPAH-RU Multisites et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :

la loi énergie climat,

la loi Climat Résilience,

le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),

Evaluation initiale

Année de début	2021	Année d'échéance	2050	État	A venir
Thématique(s) concernée(s)					
Consommations énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de GES - Adaptation -					
Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service Urbanisme Habitat
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Aménagement service Urbanisme-Habitat, Direction de la Communication
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique et Vice présidenten charge de l'Habitat

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Alisée (Technique) - ADIL (Technique) - ALTER PUBLIC (Technique) - CITEMETRIE (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	17000 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

--

Calendriers et commentaires

Calendrier
Commentaire

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Public touché (personnes)